



COMMUNE
DE
1267 COINSINS

PREAVIS N° 003/2022

RELATIF A LA GESTION ET A L'ADOPTION DES
COMPTES 2021.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes
- du règlement du Conseil Général de Coinsins du 23 juin 2014

la Municipalité soumet le présent rapport sur les comptes de l'année 2021.
Les comptes communaux 2021 annexés se présentent comme suit :

Revenus	Fr.	5'196'187.69
Charges	Fr.	<u>4'917'114.67</u>
Excédent de revenus	Fr.	<u>279'073.02</u>

La marge d'autofinancement 2021 se monte à Fr. 808'523.05

Comptes de fonctionnement

Le dossier des comptes 2021 ci-joint vous informe sur les différences importantes entre le budget et les comptes.

D'une manière générale, les charges ont été inférieures aux prévisions du budget alors que les revenus ont passablement augmenté par rapport aux comptes 2020, ceci en excluant les montants budgétés pour les impôts des personnes morales ainsi que la péréquation-facture sociale-réforme policière qui se basaient sur les montants de 2019 qui ne correspondent plus à la réalité actuelle.

Cette diminution des charges peut encore s'expliquer par l'impact de la pandémie qui n'a pas permis de réaliser tous les projets ou manifestations habituellement organisés par la commune. Alors qu'on remarque aujourd'hui que l'impact sur les revenus fiscaux ne s'est finalement pas (ou pas encore) fait ressentir aussi durement que prévu.

21 Impôts

Pour ce chapitre, nous vous proposons de comparer les comptes 2021 et les comptes 2020 car les montants budgétés pour 2021 sont trop illusoires.

Compte 210.4000 : nous constatons que l'impôt sur les personnes physiques 2021 est légèrement inférieur à 2020. Ces revenus fiscaux sont très variables d'une année sur l'autre mais l'année 2020 avait bénéficié d'un rattrapage assez important des années précédentes ce qui n'est pas le cas en 2021.

Compte 210.4010 : l'impôt sur les personnes morales 2021 est supérieur aux comptes 2020 du fait de rattrapages d'impôts sur le capital de l'année fiscale 2019. Des rattrapages ont également été réalisés pour l'impôt sur le bénéfice mais en notre défaveur. Il convient dès lors de rester très prudent sur ces revenus fiscaux qui continuent d'être difficilement prévisibles tant que les années antérieures n'ont pas été définitivement taxées.

Pour le reste des recettes fiscales, elles sont toutes légèrement supérieures à l'année 2020.

23 Amortissements et réserves non ventilées

Des amortissements supplémentaires en lien avec la transformation du bâtiment de l'Ancien greffe vous sont soumis pour un montant de Fr. 200'000.00

Un versement au fonds de réserve générale de Fr. 300'000.00 est également proposé en couverture de futurs investissements.

22 + 61 + 72 Péréquation financière et cohésion sociale (anciennement facture sociale), participation à la facture policière

La comptabilisation des montants relatifs à la péréquation – cohésion sociale – réforme policière a été effectuée sur la base du décompte provisoire 2021 reçu par le Canton fin mars 2022. Ce décompte ne tient pas compte des dépenses thématiques qui doivent être remises au Canton début mai 2022. La commune de Coinsins ne bénéficiant pas d'un retour sur ces dépenses thématiques, le décompte définitif 2021 ne devrait donc pas présenter de différences significatives par rapport au décompte provisoire.

72 Prévoyance sociale cantonale

Comptes 720.3525 - 720.3525.1 – 720.3525.2 – 720.3525.3 :

Lors de la présentation du budget 2022 à la Commission de gestion/finances, la Municipalité avait proposé de procéder à une comptabilisation plus précise du compte 720.3525 « Accueil petite enfance » dès que possible. Trois nouveaux comptes ont donc été ouverts afin d'imputer plus précisément les charges administratives, l'accueil préscolaire, l'accueil familial de jour ainsi que l'accueil parascolaire. Pour l'année 2021, le total de ces 4 comptes se monte donc à Fr. 60'074.03 (budget 2021 : Fr. 74'200.00 et comptes 2020 : Fr. 78'518.14)

Comptes d'investissements et amortissements

- **Préavis no 1/2015 – Bouclage du réseau d'eau sous pression et de
Défense incendie dans la Zone Industrielle** Fr. 0.00
Les travaux concernant ce préavis ont été terminés en 2020. Il n'y a pas eu de nouveaux investissements en 2021. Ce préavis se solde donc par un montant final de Fr. 101'120.45 pour un montant initialement prévu de Fr. 194'400.00. L'amortissement du montant total est effectué par un prélèvement au fonds de réserve générale comme spécifié dans le préavis.

- **Préavis no 2/2015 – Participation construction nouvelle église
catholique de Gland** Fr. 15'900.00
Les travaux sont terminés. Le montant total des travaux se monte à Fr. 23'860.00 comme initialement prévu. L'amortissement du montant total est effectué par un prélèvement au fonds de réserve générale comme spécifié dans le préavis.

- **Préavis no 4/2018 – Révision du Plan Général d'Affectation (PGA)** **Fr. 6'462.00**
 Cette révision se poursuit. Un premier amortissement de Fr. 21'000.00 équivalent au montant prévu dans le préavis vous est proposé sur l'année 2021.

- **Préavis no 6/2018 – Transformation bâtiment « Ancien greffe »**
Rue des Fontaines 2 **Fr. 77'162.58**
 Les travaux sont terminés. Le montant total des travaux se monte à Fr. 1'374'636.78 pour un montant initialement prévu de Fr. 1'416'000.00. La durée d'amortissement étant de 50 ans, un montant de Fr. 28'000.00 pour l'année 2021 vous est proposé. De plus, un amortissement supplémentaire de Fr. 200'000.00 vous est soumis à acceptation.

- **Préavis no 2/2019 – Remplacement des compteurs d'eau** **Fr. 2'504.90**
 Ce préavis est en cours de finalisation. Les dernières factures devraient être reçues en 2022 mais le montant final sera largement inférieur au montant du préavis. Un premier amortissement de Fr. 8'500.00 équivalent au montant calculé lors du préavis vous est proposé sur l'année 2021.

- **Préavis no 1/2020 – Travaux de rénovation de l'Auberge communale** **Fr. 210'130.25**
 Les travaux sont quasiment terminés. Quelques factures sont encore en suspens sur l'année 2022. Le montant total des travaux se monte à fin 2021 à Fr. 218'130.25 et dépasse légèrement le préavis initial fixé à Fr. 215'000.00. Le montant final devant être prélevé sur le fonds de réserve de l'Auberge, il sera effectué sur les comptes 2022, une fois que le montant final sera définitivement connu.

- **Préavis no 3/2020 – Curage Baigne aux chevaux** **Fr. 1'211.60**
 Les travaux n'ont pas encore débuté. Ce montant correspond aux frais d'honoraires du bureau technique.

- **Préavis no 5/2020 – Remplacement ciblirie électronique du**
Stand de Tir de Duillier-Prangins **Fr. 9'050.40**
 Les travaux sont terminés. Le montant et la durée d'amortissement n'étant pas précisés dans le préavis, il vous est proposé de procéder à l'amortissement du montant total sur 2021.

Nous vous invitons à vous référer au tableau des investissements ci-joint pour le détail.

Fonds de réserve

Compte 9282.1 Fonds de réserve générale :

Un prélèvement de **Fr. 23'859.00** a été effectué pour couvrir l'amortissement de notre participation à la construction de l'église catholique de Gland.

Un prélèvement de **Fr. 101'119.45** a été effectué pour couvrir l'amortissement du bouclage du réseau d'eau sous pression et de Défense incendie dans la Zone Industrielle.

Une attribution de **Fr. 300'000.00** en prévision d'investissements futurs.

Compte 9280.4 Fonds spécial réseau égouts :

Un prélèvement de **Fr. 30'304.60** a été effectué afin d'équilibrer le compte 46 qui se soldait par un excédent de charges. Ce compte étant affecté, il doit être à l'équilibre.

Compte 9281.7 Fonds de renouvellement parc véhicules :

Comme chaque année, une attribution de **Fr. 3'000.00** a été effectuée pour le renouvellement du parc véhicules de la Commune.

Résultat

Marge d'autofinancement calculée pour 2021	Fr.	808'523.05
./. amortissements du patrimoine financier	Fr.	228'000.00
./. amortissements du patrimoine administratif	Fr.	53'908.40
Bénéfice après amortissements	Fr.	526'614.65
./. amortissements extraordinaires	Fr.	109'619.45
./. attributions aux réserves	Fr.	303'000.00
+ prélèvement aux réserves	Fr.	165'077.82
Bénéfice annoncé 2021	Fr.	279'073.02

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Coinsins

- vu le préavis N° 003/2022 relatif à l'adoption des comptes 2021
- vu les comptes 2021 présentés
- vu le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021
- ouï le rapport de la Commission de Gestion et des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter les comptes 2021 tels que présentés
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L. Bardet



B. Ruchonnet

Adopté par la Municipalité, en séance du 25 avril 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général de Coinsins.

Annexes :

- Dossier des comptes 2021
- Rapport de gestion 2021